



# RADICALISATION ET EMPRISE MENTALE

*RADICALIZATION AND MENTAL HOLD*

*« La victime de manipulation mentale ignore qu'elle est une victime.  
Les murs de sa prison lui sont invisibles et elle se croit libre ».*

Aldous Huxley

Philosophe et écrivain britannique (1894-1963)

ARTICLE ORIGINAL  
ORIGINAL ARTICLE

## RÉSUMÉ

Si toutes les recrues du djihadisme ne relèvent pas de l'emprise mentale ou sectaire, certaines, probablement les plus vulnérables, en ont été l'objet. Les méthodes de manipulation et de conditionnement regroupent des procédés physiques et psychiques de conditionnement tels le « lavage de cerveau », l'abus de transfert ou la sujétion psychologique. Toutes ces variantes de l'emprise mentale n'ont qu'un seul objectif : affaiblir les personnes les plus fragiles pour les rendre plus dépendantes et plus malléables idéologiquement. A cela il convient d'ajouter les risques d'anesthésie émotionnelle consécutifs à une propagande intense et à une exposition prolongée à des scènes d'une violence extrême.

## MOTS-CLÉS

Manipulation mentale, abus de transfert, « lavage de cerveau », anesthésie émotionnelle.

## ABSTRACT

*Although all recruits of jihadism are not under some sort of mental or sectarian ascendancy, some, probably the most vulnerable, have been subjected to this. These methods of manipulation and conditioning can be grouped into two categories: physical conditioning methods and psychological conditioning methods. "Brainwashing", transfer abuse, psychological subjection, all these variants of mental influence have only one objective: to weaken the most fragile people to make them more dependent and more malleable ideologically.*

## KEYWORDS

*Mental manipulation, transfer abuse, brainwashing.*



## INTRODUCTION

La MIVILUDES(1) définit une « dérive sectaire » ainsi : « Il s'agit d'un dévoiement de la liberté de pensée, d'opinion ou de religion qui porte atteinte à l'ordre public, aux lois ou aux règlements, aux droits fondamentaux, à la sécurité ou à l'intégrité des personnes. Elle se caractérise, par exemple, par la mise en œuvre, par un groupe organisé ou par un individu isolé, quelle que soit sa nature ou son activité, de pressions ou de techniques ayant pour but de créer, de maintenir ou d'exploiter chez une personne un état de sujétion psychologique ou physique, la privant d'une partie de son libre arbitre, avec des conséquences dommageables pour cette personne, son entourage ou pour la société ».

Le dévoiement des fondements d'une religion ou d'un idéal politique, pour créer un état de sujétion psychologique, est caractéristique des méthodes de dépendances sectaires. Les recruteurs de la radicalisation n'hésitent pas à y recourir. Mais, elle ne peut produire d'effets que sur des profils vulnérables et perméables.

Comme l'écrit Jean-François Mayer, « il existe certainement une variété de profils et de motivations parmi les volontaires djihadistes. Le volontaire d'âge mûr, avec une longue carrière dans des groupes radicaux, ne présente certainement pas le même profil qu'un adolescent tout juste (ou même pas) majeur : le goût de l'aventure, l'appel d'un destin héroïque idéalisé (loin de l'implacable réalité d'un champ de bataille qui attend le candidat), le besoin d'embrasser sans réserve une cause pour donner un sens à une existence qui semble morne, la quête fantasmée d'un idéal rebelle, jouent probablement un rôle au moins égal à l'idéologie chez les aspirants djihadistes les plus jeunes. Malheureusement pour eux, la voie dans laquelle ils s'engagent est parfois sans retour. Parmi ceux qui reviennent, certains restent radicaux, mais d'autres ont été « guéris » du djihadisme par leur expérience ».(2)

## LA RENCONTRE D'UNE QUÊTE ET D'UN ENGRENAGE

Les moyens mis en œuvre pour obtenir allégeance de nouvelles recrues reposent sur une mécanique d'emprise psychologique bien huilée. Les méthodes d'enfermement physique et psychologique ne sont pas nouvelles.(3)

(1) MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires. Mission rattachée aux services du Premier ministre.

(2) J.F. Mayer, « Analyse : djihadisme et dérives sectaires », Religioscope, 2014.

(3) J. M. Abgrall, *la Mécanique des sectes*, Paris, Documents Payot, 1996.

Pour les identifier et caractériser l'emprise mentale, une grille de critères a été établie.(4) Cinq critères parmi les dix suivants, doivent être réunis pour poser le diagnostic :

1. Rupture avec les modalités antérieures des comportements, des conduites, des jugements, des valeurs, des sociabilités individuelles, familiales et collectives. C'est la rupture des liens familiaux, sociaux, amicaux et professionnels.
2. Occultation des repères antérieurs et rupture dans la cohérence avec la vie antérieure. Il s'agit d'une déstabilisation mentale provoquant la perte des repères habituels.
3. Acceptation par la personne que sa personnalité, sa vie affective, cognitive, relationnelle, morale, et sociale sont modelées par les suggestions, les injonctions, les ordres, les idées, les concepts, les valeurs, les doctrines imposées par un tiers ou une institution, conduisant à une conformation à un modèle imposé.
4. Adhésion et allégeance inconditionnelle, affective, comportementale, intellectuelle, morale et sociale à une personne ou à un groupe ou à une institution, conduisant à : une loyauté exigeante et complète, une obéissance absolue, une crainte et une acceptation des sanctions, l'impossibilité de revenir à un mode de vie antérieur, ou de choisir d'autres alternatives, étant donné la certitude imposée que le nouveau mode de vie est le seul légitime.
5. Une mise à disposition complète, progressive et extensive de sa vie auprès d'une personne ou d'une institution. Cette mise à disposition concerne aussi bien la vie physique que psychique.
6. Une sensibilité accrue dans le temps, aux idées, aux concepts, aux prescriptions, aux injonctions et ordres, à un « corpus doctrinal », avec éventuellement une mise au service de ceux-ci dans une démarche prosélyte.
7. Dépossession des compétences d'une personne avec anesthésie affective, altération du jugement, perte des repères, des valeurs et du sens critique.
8. Altération de la liberté de choix.
9. Imperméabilité aux avis, attitudes, valeurs de l'environnement avec impossibilité de se remettre en cause et de promouvoir un changement. Discours binaire et antisocial considérant le monde extérieur à l'entreprise sectaire comme malveillant et diabolique.
10. Réalisation d'actes gravement préjudiciables à la personne qui, antérieurement, ne faisaient pas partie de sa vie.

(4) P.J. Parquet. « Les 10 critères de l'emprise mentale », UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu, victime de sectes).



11. Ces actes ne sont plus perçus comme dommageables ou contraires aux valeurs et aux modes de vie habituellement admis dans notre société. Ces actes peuvent constituer des infractions pénales, tels que le viol, les tortures, l'exercice illégal de la médecine, l'escroquerie, le travail dissimulé, etc.

Si toutes les recrues du djihadisme ne relèvent pas d'emprise sectaire, certaines, probablement les plus vulnérables, en ont été l'objet. Ces méthodes de manipulation et de conditionnement sont regroupées en deux catégories par Jean-Marie Abgrall.(5)

La première catégorie concerne les techniques physiques de conditionnement.

Dans cette catégorie, l'isolement du sujet est prépondérant. La priorité des recruteurs est de réduire au maximum les contacts du sujet avec l'extérieur afin de créer une dépendance morale et accessoirement, financière. Les privations sont importantes. La privation de sommeil, provoque des troubles de l'humeur et a pour conséquence un abaissement de la résistance physique, du seuil de vigilance et facilite l'endoctrinement. La privation de vêtements personnels contribue à effacer l'identité passée du sujet. La privation alimentaire, l'épuisement par le travail et la consommation de substances chimiques, constituent aussi des outils de conditionnement

La seconde catégorie concerne les moyens psychiques de conditionnement.

À ce sujet, Jean-Marie Abgrall relève que l'aberration favorise l'isolement, en raison du discours singulier tenu par les adeptes, comme la distorsion du langage, l'obéissance, les rituels, l'émulation, l'imitation, la privation du nom, l'hygiène et la sexualité.

## LA SUJÉTION PSYCHOLOGIQUE

La loi Abou-Picard,(6)est un texte de portée générale qui ne vise pas les seuls mouvements sectaires. Elle est applicable à toutes personnes morales de droit ou de fait. Ce texte a élargi l'ancienne incrimination d'abus d'état de faiblesse. Le nouvel article 223-15-2 du Code pénal réprime l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de situation de faiblesse d'un mineur ou d'une personne particulièrement vulnérable en raison de son âge, d'une maladie ou d'une infirmité. Il protège aussi, désormais, la

(5) J-M Abgrall, *La mécanique des sectes*, op. cit., p. 163-224.

(6) Loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales

personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou répétées ou de techniques propres à altérer son jugement pour la conduire à des actes ou des abstentions qui lui sont gravement préjudiciables.

Dans les faits, il n'est pas facile de rapporter la preuve de l'état de sujétion psychologique ou physique. Ce genre de dossiers nécessitent de solides connaissances en la matière tant chez l'expert psychiatre, que chez l'enquêteur spécialisé et le magistrat.

## L'ABUS DE TRANSFERT

Certains gourous se comportent comme des thérapeutes lors d'une psychanalyse, dévoyée de son but thérapeutique. Le docteur Daniel Zagury nomme ces pratiques frauduleuses « abus de transfert ». L'expression désigne une forme d'ascendant que peut avoir, par exemple, un gourou sur ses adeptes, un pseudo-thérapeute sur ses victimes, un recruteur salafo-djihadiste sur ses recrues. Daniel Zagury oppose l'abus de transfert à la « vraie » cure psychanalytique :

- dans la cure psychanalytique, le but est de faire régresser le sujet pour l'aider à progresser. L'abus de transfert consiste à faire régresser le sujet pour mieux l'exploiter ;
- dans la cure psychanalytique, ce qui est visé est la quête d'autonomie et de liberté pour le sujet. Dans l'abus de transfert, c'est l'asservissement ;

- dans la cure psychanalytique, la règle consiste à tout dire et ne rien faire, ce qui marque le respect de l'intimité du sujet. Dans l'abus de transfert, il y a une instrumentalisation constante de l'intimité pour amplifier la dépendance. C'est le cas particulier des « rabatteurs » du salafo-djihadisme, qui exploitent tous les interstices de la vie privée des plus vulnérables, des plus crédules, des plus influençables, mal dans leur peau, pour mieux les asservir ;

- dans la cure psychanalytique, il y a un effacement de la personnalité du psychanalyste. Dans l'abus de transfert, il y a, à l'inverse, une hyper-présence du gourou, du sauveur de l'homme-providentiel. Il ne s'agit plus seulement de toute puissance projetée sur lui. Il est tout-puissant et s'infiltré dans tous les espaces de la vie du sujet ;

- la cure psychanalytique respecte des règles, un cadre, une déontologie. L'abus de transfert est une exploitation de la suggestion sans cadre protecteur, ni déontologie. Ses finalités, dans le milieu des dérives sectaires, sont l'argent, le sexe et le pouvoir. Dans le domaine de la radicalisation salafo-djihadiste les finalités sont surtout la servilité, la haine de l'autre, la violence, voire l'exploitation sexuelle et la conquête du pouvoir.



Pour Daniel Zagury, les victimes souffrent véritablement « d'asservissement psychique, d'esclavage relationnel, d'emprise totalitaire, de déni d'autonomie et d'exploitation psychique de l'homme par l'homme ». (7)

Plusieurs types de manipulation sont ainsi mis au service de l'abus de transfert. Quant à la paranoïa de groupe consiste à induire l'idée qu'il convient d'être ensemble contre l'extérieur, suivant une mentalité d'assiégé (« nous contre eux »). La théorie du complot permet d'assigner à chacun un rôle et de consolider des convictions inébranlables dont il ne doit pas sortir pour ne pas se mettre en danger. Briser le narcissisme de chacun, avoir réponse à tout, user de l'insinuation : ces procédés insidieux inondent psychiquement la victime pour la conduire vers un engrenage infernal.

### INONDATION PSYCHIQUE ET « LAVAGE DE CERVEAU »

L'exposition aux messages les plus extrêmes, disponibles sur le « marché des idées », n'a pas le même retentissement selon les individus.

Ceux-ci sont sommés de choisir un camp, dans une vision manichéenne du monde : les purs contre les impurs. La raison ne fonctionne plus. Le mimétisme prend le pas sur la réflexion, à la faveur d'une véritable inondation psychique, qu'il sera plus tard difficile à « déradicaliser », car les adeptes ne pensent plus : ils agissent quasiment par automatisme.

Le CPDSI(8) a souligné les phases successives de ce véritable « lavage de cerveau » :

- rupture du sujet avec l'entourage et ses habitudes. Le sujet est isolé et tous les souvenirs familiaux et sociaux antérieurs sont détruits. Les albums photos de famille, les tableaux et les cadres (synonymes d'idolâtrie et de futilité), les objets familiers, le maquillage, les parfums sont jetés ;
- effacement de l'identité individuelle et culturelle du sujet. On détruit tous les acquis antérieurs du sujet, qu'ils soient culturels, familiaux, sociaux et les souvenirs qui y sont attachés. Toutes les connaissances antérieures sont anéanties ;
- intégration de nouveaux repères et reconditionnement du sujet. De nouvelles normes, une nouvelle identité, de nouvelles règles, de nouveaux codes sont instillés dans le cerveau du sujet. On lui inculque aussi les théories

du complot, allant même jusqu'à mettre en cause les vaccins et des aliments.

Un sentiment de persécution, nourri par un sentiment victimaire, prend place progressivement, induisant une attitude de légitime défense.

Ce « bourrage de crâne » est amplifié par un « bombardement » de SMS et de mails incessants, (9) de films de propagande (tels « 19 HH »), d'images d'exécutions (10) via Internet et les réseaux sociaux. Les barrières morales s'estompent peu à peu. Cette cyber-propagande permet de recruter partout dans le monde.

La réponse publique et les mesures de prévention ont quelque peu conduit les recruteurs à modifier leurs méthodes de recrutement. Il est désormais recommandé, aux nouvelles recrues d'être le plus discret possible dans leur pratique religieuse, afin de ne pas attirer l'attention de l'entourage familial et des services de renseignement. Il leur est conseillé de se comporter comme de bons enfants, de bons conjoints pour ne pas attirer l'attention. L'abus de transfert, la sujétion psychologique, toutes ces variantes de l'emprise mentale n'ont qu'un seul objectif : affaiblir davantage les profils les plus exposés, notamment les « âmes errantes », les humanitaires et les convertis. Elles provoquent aussi des effets sur le fonctionnement du cerveau.

### ANESTHÉSIE ÉMOTIONNELLE

L'exposition à la violence serait de nature à créer un état de sidération psychique qui empêche le cortex de contrôler l'intensité du stress et de la production d'adrénaline et de cortisol. Cette « tempête émotionnelle » déclenche un mécanisme de sauvegarde « disjonctant » le circuit du transfert des émotions, provoquant une anesthésie émotionnelle et produisant un état dissociatif qui isole l'amygdale (siège des émotions) de l'hippocampe (siège de la mémoire). De la sorte les émotions sont piégées dans l'amygdale. On parle de « mémoire traumatique ». Il résulte de cette situation que le sujet exposé durablement à la violence extrême ne ressent plus aucune émotion. « Il y a comme une forme de court-circuit empêchant d'évacuer ou de montrer ses émotions ». (11) C'est probablement ce qui a pu arriver à de nombreux individus, partis en terre de djihad, qui ont participé à des exactions à répétition ou ont été exposés à des violences extrêmes. Cette hypothèse permet de comprendre,

(7) D. Zagury, « L'emprise mentale au cœur de la dérive sectaire. Une menace pour la démocratie ? », in Colloque National de la MIVILUDES, novembre 2013, p. 45-51.

(8) Rapport annuel d'activité du CPDSI, 2015, p. 13-17.

(9) Vidéos de propagande de Daech présentées par la Miviludes.

(10) Vidéos de propagande de Daech présentées par la Miviludes.

(11) Entretiens avec Marie De Jouvencel, neuropsychologue, experte près la cour d'Appel de Versailles.



sans le justifier, pourquoi des personnes dépourvues de passé psychiatrique, judiciaire, ou violent, incapables de gérer leurs émotions, supportent des scènes atroces ou finissent par commettre elles-mêmes des atrocités, tels des automates, comme si elles étaient devenues « étrangères à elles-mêmes ».

Ces dysfonctionnements ne sont plus régulés par l'ensemble du « circuit » du contrôle des émotions : cortex préfrontal, cortex cingulaire, hippocampe et amygdale. Cette situation favorise une absence quasi totale de contrôle du sujet. Marie de Jouvencel explique que « les situations auxquelles ils sont confrontés vont créer des dysfonctionnements cognitifs et comportementaux corrélés avec des altérations anatomiques et fonctionnelles des régions impliquées (hippocampe, amygdale, cortex cingulaire et cortex préfrontal). Les altérations anatomiques sont à redouter surtout à l'adolescence et chez le jeune majeur, car le cerveau est en maturation affective et cognitive. La rééducation fonctionnelle, comme celle que l'on utilise pour redévelopper des zones atrophiées, est la voie à privilégier par rapport à la psychanalyse ou la psychiatrie. La fonction créant l'organe, si la fonction cesse, l'organe rétrécit. Les neurosciences ont mis à jour les modifications anatomiques du cerveau en cas de dysfonctionnements de ses structures ».(12)

Si la dissociation psychique provoque une anesthésie émotionnelle, par le blocage des émotions et des connexions entre l'hippocampe et l'amygdale, seules les dissonances cognitives (déclis ou chocs psychologiques) peuvent permettre au sujet de reprendre conscience. Pour Muriel Salmona : « l'anesthésie émotionnelle est dangereuse, elle coupe la victime non seulement de ses émotions spontanées, mais également de ses sensations corporelles, et ne lui permet pas de réagir comme il faudrait face à une situation à risque. Elle peut se retrouver à supporter sans réaction des violences graves, des abus de pouvoir, à supporter l'insupportable, à supporter de se sentir très mal à l'aise face à des prédateurs, face à des personnes perverses, malsaines, déséquilibrées ou dangereuses. ».(13)

(12) Entretiens avec Marie De Jouvencel, neuropsychologue, experte près la cour d'Appel de Versailles.

(13) M. Salmona, « La dissociation traumatique et les troubles de la personnalité : ou comment devient-on étranger à soi-même », in *Les troubles de la personnalité en criminologie et en victimologie*, dir., R. Coutanceau et J. Smith, Paris, Dunod, 2013, p. 8-9.

## CONCLUSION

L'anesthésie émotionnelle est un état psychique qui semble caractériser certaines jeunes personnes, converties ou pas, parties en zone irako-syrienne. Il permet de comprendre le peu de dégoût, de rejet et de douleur apparent, face à des individus qu'elles ne connaissent pas, qui les choisissent pour se reproduire, face à des exécutions à répétition ou lorsqu'elles assistent à l'entraînement de leurs jeunes fils (à partir de l'âge de 6 ans), qui apprennent à tuer et à égorger des jouets (peluches, poupées).

Des mises en danger très graves peuvent ainsi avoir lieu dans une indifférence et une anosognosie totale, en lien avec l'anesthésie émotionnelle(14) malmenant le processus d'empathie, résultant d'une exposition cognitive très intense à la violence.

Si l'on ajoute les effets désinhibiteurs de la dynamique de groupe, d'éventuelles conduites addictives, une idéologie manichéenne diffusée de manière « incrémentielle », avec inversement « pulsionnel » des valeurs, on comprend mieux par quels faisceaux de mécanismes psychologiques un sujet « normal » peut commettre un acte « anormal ». Comment les uns ou les autres en arrivent à supporter l'insupportable. Pire, à commettre l'irréparable. À ce sujet, il est peut-être intéressant d'explorer la voie des neurosciences et de la rééducation fonctionnelle. En effet, les centres de rééducation fonctionnelle disposent déjà de moyens adaptés à la gestion des traumatismes psychologiques les plus graves subis par toutes sortes de victimes, y compris les victimes du terrorisme. Pour les individus de retour de zones de conflit fortement exposés, la neuropsychologie et plus généralement les neurosciences représentent des voies d'exploration très intéressantes de nature à compléter la palette de réponses du dispositif existant.

Comme nous le verrons dans le titre suivant, la réponse doit s'adapter aux profils de chacun. Si les uns relèvent de la sphère éducative, de la sphère sanitaire, ou de la sphère sociale, les autres nécessitent une réponse pénale ou des mesures de surveillances administratives. Le phénomène demeure d'une extraordinaire complexité accrue par l'ampleur du nombre de signalements pour radicalisation, auquel il est indispensable de répondre au cas par cas. ■

(14) M. Salmona, op. cit., p. 8.

